

2019 DEVE 104 BP 2015 « Reconquête de la petite ceinture » – Subventions d'investissement (71 217 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire dans les 12^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) est, depuis plusieurs années déjà, largement mobilisée par la question de l'insertion professionnelle. Cette mobilisation prend de nombreuses formes : intégration dans les équipes de personnes éloignées de l'emploi dans des Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état (PACTE), de personnes en situation de handicap, ou de personnes en période de probation par exemple. Ces intervenants se trouvent ainsi intégrés au monde du travail, ils peuvent acquérir des compétences professionnelles dans des filières variées, qu'il s'agisse d'entretien courant ou de prestations horticoles.

L'objectif est d'organiser des parcours d'insertion basés sur l'entretien des espaces verts parisiens, avec une intégration dans le processus qui débute par des interventions simples et se poursuit dans des secteurs professionnalisants en vue d'un accès à l'emploi, au sein d'une collectivité publique ou dans le secteur concurrentiel. Dans le cadre de cette démarche, il s'agit de cibler, autant que faire se peut, des Parisiennes et des Parisiens habitant des quartiers « politique de la ville ».

Le protocole-cadre signé le 17 juin 2015 entre SNCF Réseau, SNCF Mobilités et la Ville de Paris a pour objet de développer conjointement de nouveaux usages pour la petite ceinture ferroviaire de Paris en respectant son origine et son histoire tout en tenant compte des évolutions intervenues depuis plusieurs décennies. Aux termes de ce protocole, les partenaires ont confirmé leur volonté que soient préservées la continuité de la petite ceinture et la réversibilité des aménagements qui pourraient y être réalisés. Le protocole prévoit également que les parties définiront par voie de conventions les conditions, notamment juridiques et financières, de mise en œuvre des différentes actions prévues conjointement.

Votre assemblée a approuvé :

- En décembre 2016, la convention de superposition d'affectations avec la SNCF portant sur les emprises de la petite ceinture ferroviaire des 13^e, 14^e et 15^e arrondissements, de l'embranchement du tunnel des Gobelins jusqu'au niveau de la place Balard ;
- En juin 2017 un projet de convention de superposition d'affectations avec la SNCF portant sur les emprises de la petite ceinture ferroviaire dans les 12^e, 19^e et 20^e arrondissements (la convention a été signée en juillet 2018) ;
- En février 2018, un projet de convention de transfert de gestion de la tranchée Pereire dans le 17^e arrondissement (la convention a été signée en septembre 2018).

La SNCF avait fait le choix depuis 2006 de confier l'entretien et la valorisation de cette infrastructure ferroviaire à des associations de chantiers d'insertion. Au vu de l'action très positive de ces associations, et de leur pleine cohérence avec les politiques d'insertion menées dans les espaces verts, la Municipalité a

souhaité que leur action sur le site de la petite ceinture se poursuive. Ces chantiers, supports de formation et d'insertion sociale, ont en effet permis, depuis leur mise en place, à plus de 520 personnes d'être accompagnées vers le chemin de l'emploi, tout en contribuant notamment à la propreté des lieux et à la préservation de la biodiversité locale.

C'est ainsi qu'en 2017 et 2018 ont été approuvées les signatures de conventions pluriannuelles avec les associations des chantiers d'insertion concernées sur ces différents périmètres. Ces conventions courent jusqu'au mois de février 2020.

Deux de ces associations, Espaces et Interface Formation, ont fait part cette année de leur souhait de bénéficier de subventions d'investissement pour procéder à l'acquisition de véhicules et de matériels d'entretien horticole nécessaires aux activités prévues dans le cadre des actions d'insertion. Une troisième association, l'association Halage, a demandé un soutien de la Ville de Paris pour aménager ses nouveaux locaux situés au 70, Boulevard Ney, Porte de la Chapelle, en vue d'accueillir les salariés en insertion dans de meilleures conditions et de développer son activité d'agriculture urbaine sur la Petite Ceinture.

Dans la mesure où ces demandes s'inscrivent dans le cadre du projet de « reconquête de la petite ceinture », lauréat en 2015 du budget participatif de la Ville de Paris qui prévoit notamment de permettre des activités de loisirs, culturelles, sportives, d'agriculture urbaine, de promenade sur la petite ceinture, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 € à l'association Interface Formations pour l'achat d'un véhicule électrique pour le transport du personnel en insertion et le matériel et pour évacuer les déchets liés à l'entretien de la Petite Ceinture ;
- 9 717 € à l'association Interface Formations pour l'achat de matériel et outillage électrique destinés à remplacer le matériel thermique utilisé pour l'entretien de la Petite Ceinture sur les 12^e et 20^e arrondissements ;
- 1 500 € à l'association Espaces pour l'achat de matériels horticoles adaptés et performants pour réaliser un entretien écologique de qualité de la Petite Ceinture sur les 14^e et 15^e arrondissements.
- 40 000€ à l'association Halage, pour la réalisation de travaux et de mise en conformité des installations de sa base-vie de chantier, pour son activité sur la Petite Ceinture dans les 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

La dépense sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

Je vous demande de m'autoriser à verser les subventions susmentionnées dans les conditions prévues ci-dessus.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris